

## 7 bénéfices à devenir

### Sauveteur Secouriste du Travail

### Pour sauver des vies, au travail comme ailleurs

- Vous apprenez des gestes essentiels tels que le massage cardiaque, la mise en PLS, la prise en charge de brûlures, la manœuvre d'Heimlich ...
- En cas d'urgence, vous êtes prêt à intervenir rapidement et efficacement pour limiter les conséquences d'un accident

## Pour prévenir les risques au quotidien

- En tant que SST, vous êtes aussi un acteur de la prévention des risques professionnels. Vous contribuez à repérer les situations dangereuses et à améliorer la sécurité collective.
- Vous jouez un rôle clé dans la sensibilisation de vos collègues à l'importance des gestes de prévention.

#### Pour réduire les conséquences des accidents

- Une intervention rapide et adaptée peut limiter les séquelles physiques d'un accident et augmenter les chances de survie en cas de situation grave.
- Vous permettez de maintenir un environnement de travail plus sûr et rassurant pour vos collègues.

#### Pour protéger vos proches dans la vie personnelle

- Les gestes appris ne se limitent pas au travail : ils s'appliquent aussi dans la sphère privée, où 9 situations d'urgence sur 10 concernent un proche.
- Vous gagnez en sérénité face aux situations imprévues de la vie quotidienne.

## Pour faire partie d'une

 Vous devenez un maillon essentiel de la chaîne de sécurité au sein de votre organisation.

dynamique collective

 Vous participez activement à la culture de prévention et de bien-être dans votre entreprise.

# Pour valoriser vos compétences professionnelles

- Obtenir la certification SST est un atout valorisable dans votre parcours professionnel. Cela montre votre engagement pour la sécurité et votre capacité à gérer des situations critiques.
- Ces compétences peuvent renforcer votre employabilité, notamment dans les secteurs sensibles aux risques (industrie, BTP, services publics, etc.).

#### Pour répondre aux obligations légales de l'entreprise

En devenant SST, vous aidez votre entreprise à se conformer au Code du travail, qui impose la mise en place de mesures de prévention et la présence de personnels formés aux premiers secours.





Pour plus d'infos et vous inscrire à la formation, rendez-vous sur notre site!

https://ssti33.org/offres-deservices/offre-complementaire



